



TRANSMIS LE 03/07/2024
 REÇU LE 03/07/2024
 AFFICHÉ LE 03/07/2024
 NOTIFIÉ LE 03/07/2024
 PUBLIÉ LE 04/07/2024
 EXÉCUTOIRE LE 04/07/2024

2024/...

Caractère Exécutoire Le 4 juillet 2024

[Signature]
 L'Adjoint au Maire
 Mme Jeanna CHARRIÈRES-GUIGNO



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE
 DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
 DE LA COMMUNE DE FRANCONVILLE-LA-GARENNE
 - 95130 -**

**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
 27 JUIN 2024**

DÉLIBÉRATION N°04

**OBJET : FINANCES – PERTES SUR CRÉANCES ÉTEINTES D'UN MONTANT DE
 1 768 € – BUDGET VILLE 2024.**

L'an deux mil vingt-quatre, le 27 du mois de juin à 20 heures, le Conseil municipal, dûment convoqué par Xavier MELKI, Maire, s'est rassemblé en salle du Conseil Municipal en Mairie sous la Présidence de Xavier MELKI, Maire.

Groupe J'AIME FRANCONVILLE

M. le Maire : Xavier MELKI.

Adjoint au Maire (*) : Marie-Christine CAVECCHI (Pouvoir à Xavier MELKI jusqu'à son arrivée à 20h20, question 12), Xavier DUBOURG, Alain VERBRUGGHE, Claire LE BERRE, Patrick BOULLÉ, Sabrina FORTUNATO, Dominique ASARO, Nadine SENSE, Frédéric LÉPRON, Jeanne CHARRIÈRES-GUIGNO, Étienne LE BÉCHEC.

Conseillers Municipaux (*) : Henri FERNANDEZ, Laurie DODIN, Roland CHANUDET, Franck GAILLARD, Florence DECOURTY, Bruno DE CARLI, Françoise GONZALEZ, Thierry BILLARAND, Sophie FERREIRA, Hervé GALICHET, Stéphane VERNEREY, Mohamed BANNOU, Michelle SCHIDERER, Jacques DUCROCK, Valentin BARTECKI, Alain MAKOUNDIA.

Groupe FRANCONVILLE ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

Conseillers Municipaux (*) : Marc SCHWEITZER.

Groupe FRANCONVILLE EN ACTION !

Conseillers Municipaux (*) : Vincent MULOT.

Groupe RASSEMBLEMENT POUR FRANCONVILLE.

Conseillers Municipaux (*) : Océane USTASE.

ABSENTS ayant donné Procuration

Groupe J'AIME FRANCONVILLE :

Marie-Christine CAVECCHI : Xavier MELKI (pour les questions 1 à 12 incluse)

Maryem EL AMRANI : Michelle SCHIDERER

Ginette FIFI-LOYALE : Françoise GONZALEZ

Rachel SABATIER GIRAULT : Laurie DODIN

Marion WERNER : Sophie FERREIRA

Groupe FRANCONVILLE ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE : Yohan KAJDAN : Marc SCHWEITZER.

Groupe FRANCONVILLE EN ACTION ! : Françoise LASCOT : Vincent MULOT.

Groupe RASSEMBLEMENT POUR FRANCONVILLE : Florent BATIER : Océane USTASE.

ABSENTS

Groupe FRANCONVILLE ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE : Pasionaria ENEDAGUILA (Absente excusée)

Secrétaire de séance : Sabrina FORTUNATO.

Le Conseil Municipal, convoqué le 20 juin 2024, s'est réuni en Mairie, salle du Conseil.

Le quorum étant réuni, le Conseil Municipal a pu valablement délibérer, les Conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice. Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'une secrétaire choisie au sein du Conseil Municipal : Sabrina FORTUNATO a reçu la majorité des suffrages et a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire et elle les a acceptées.

(*) Par ordre du tableau et par groupe



Ville de Franconville la Garenne (95130)
Finances

Question n°04 du CM du 27/06/2024 P1/1

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JUIN 2024 DÉLIBÉRATION n°04

OBJET : FINANCES – PERTES SUR CRÉANCES ÉTEINTES D'UN MONTANT DE 1 768 € – BUDGET VILLE 2024.

Le Conseil municipal

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le budget communal,

CONSIDÉRANT la décision du tribunal de commerce de Paris du 18 avril 2019 prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif de la société « SARL AMF construction » remise à M. le Maire par la Comptable Publique, annexée à la présente délibération,

CONSIDÉRANT la demande de la Comptable Publique sollicitant l'effacement des créances de ce débiteur pour un montant de 1 768 € concernant deux titres de recettes relatifs à l'occupation du domaine public émis en juillet 2013,

APRÈS avis de la Commission Ressources et Développement en date du 13 juin 2024,

ENTENDU l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des votants le Conseil municipal :

Article 1^{er} : **ADMET** les pertes sur créances éteintes pour un montant total de **1 768 €** concernant deux titres de recettes relatifs à l'occupation du domaine public.

Article 2 : **PRÉCISE** qu'en application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Cergy Pontoise dans un délai de deux mois à compter de la mesure de publicité de cette délibération.

Article 3 : **PRÉCISE** que le Maire et/ou la Comptable Publique, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

POUR EXTRAIT CONFORME
Xavier MELKI
Maire de Franconville-la-Garenne
Conseiller régional d'Île-de-France



A l'unanimité des votants

Pour : 38 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

Acte à classer

DEL27062024Q4

1 En préparation 2 En attente retour
Préfecture 3 > AR reçu < 4 Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2024-07-03T11-43-08.00 (MI254062766)

Identifiant unique de l'acte :

095-219502523-20240627-DEL27062024Q4-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : FINANCES - PERTES SUR CRÉANCES ÉTEINTES D'UN MONTANT DE 1 768 euros - BUDGET VILLE 2024.

Date de décision : 27/06/2024



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.10. Divers

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : 04 - FIN - Créances éteintes 1 768 euros.PDF

Multicanal : Non

Pièces jointes :

04 - PJ Type PJ : 21_RP - Rapport de présentation
AMF_20130701144544...

[Imprimer la PJ avec le tampon AR](#)

04 - PJ Jugement tribunal de commerce de Paris.PDF Type PJ : 21_RP - Rapport de présentation

[Imprimer la PJ avec le tampon AR](#)

Groupe émetteur de l'acte : DGS

Classer

Annuler

Préparé

Date 03/07/24 à 11:43

Par SADEQ Fatiha

Transmis

Date 03/07/24 à 11:43

Par SADEQ Fatiha

Accusé de réception

Date 03/07/24 à 11:48

